

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_148_BC_5
*Avenant à la convention de
cofinancement pour la réfection, la
gestion et l'entretien de la piste de la
Rivière des Galets – Exercice 2024*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
10 décembre 2024

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
23/12/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 148 BC 5 : AVENANT À LA CONVENTION DE COFINANCEMENT POUR LA RÉFECTION, LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE LA PISTE DE LA RIVIERE DES GALETS – EXERCICE 2024

Le Président de séance expose :

I – Contexte

Le cirque de **Mafate** est **accessible uniquement par voie pédestre ou par hélicoptère**.

Parmi les divers accès au Cirque, la piste de la rivière des Galets revêt une importance particulière en raison de sa vocation multiple :

- **Approvisionnement des résidents et acteurs touristiques** (transport routier + hélicoptage),
- **Déplacement des personnes** (entrées-sorties des résidents et touristes),
- **Scolarisation secondaire** des adolescents collégiens ou lycéens,
- **Evacuation des déchets**.

C'est pourquoi les pouvoirs publics ont consenti à soutenir la mise en œuvre du transport sur cette piste :

- L'Etat en renouvelant régulièrement les autorisations administratives accordées (arrêtés préfectoraux, Autorisation d'Occupation Temporaire) à la Commune,
- La Région, le Département, la Commune de Saint-Paul et le TCO en cofinçant avec la Commune de La Possession les dépenses d'entretien et de gestion dans le cadre d'une convention financière couvrant la période [2020-2024], chacun à hauteur de 45 000 € / an.

II – Objet de l'avenant

Cette année à la suite de la saison des pluies et des fortes crues liées au cyclone Béal, la Commune de La Possession, dans le cadre de la convention précitée qui prévoit un montant annuel estimatif de dépenses de 225 000 €, a sollicité les partenaires financiers pour prendre en charge les coûts supplémentaires engagés pour les travaux de réfection et de sécurisation de la piste estimés à 450 000 €.

Il est à noter que le projet d'avenant transmis, s'il énonce l'estimation indiquée, ne présente aucun détail des dépenses réalisées.

Pour mémoire, les termes de la convention quinquennale [2020-2024] prévoient le co-financement par les partenaires des dépenses suivantes :

- Remise en état des passages à gué, entretien du site de gardiennage,
- Mission de suivi environnemental / impact des travaux et utilisation de la piste,
- 3 remises en état partiel en cours d'exploitation,
- Frais de fonctionnement (charges de personnel, charges liées à la structure d'accueil et de surveillance, frais de laissez-passer ...).

La répartition des dépenses proposée pour 2024, à concurrence entre le cofinancement, se présente donc comme suit :

	Montant de dépenses prévisionnel 2024 (€ H.T.)	dont Investissement	dont Fonctionnement
	450 000,00	358 000,00	92 000,00
Part Région	90 000,00 €	71 600 ,00	18 400,00
Part Département	90 000,00 €	71 600 ,00	18 400,00
Part TCO	90 000,00 €	71 600 ,00	18 400,00
Part Commune de Saint-Paul	90 000,00 €	71 600 ,00	18 400,00
Part Commune de La Possession	90 000,00 €	71 600 ,00	18 400,00

Le projet d'avenant n° 1 correspondant à la convention quinquennale de cofinancement pour la réfection, la gestion et l'entretien de la piste de la rivière des Galets est annexée au présent rapport.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/11/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 07/11/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER les termes de l'avenant proposé concernant la prise en charge partagée des coûts supplémentaires de gestion de la piste survenus en 2024 ;**
- VALIDER l'engagement des crédits correspondants au budget, soit 18 400 € en section de fonctionnement et 71 600 € en section d'investissement ;**
- AUTORISER le Président à signer l'avenant correspondant.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président